



Direction de la
commande publique
AB/CT/JR

N°2026- 119

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 25 FEV. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

OBJET : Contrat de cession temporaire n°C26044 relatif à l'exposition intitulée "Pour une vie meilleure... Les premiers pas de l'immigration portugaise en France" à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-3,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency porte depuis de nombreuses années une politique culturelle pluridisciplinaire permettant de mettre en valeur différentes formes d'arts,

CONSIDERANT le pacte d'amitié signé en 2008 entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Ville de FAFE au Portugal,

CONSIDERANT le souhait de la ville d'organiser une exposition de photographies intitulée « Pour une vie meilleure... Les premiers pas de l'immigration portugaise en France » à l'espace culturel « Le Trèfle » de la ville de Soisy-sous-Montmorency du 23 mars au 30 avril 2026,

CONSIDERANT que la Ville a sollicité Madame Isabelle BLONCOURT REPITON, propriétaire desdites photographies, pour le prêt de certaines d'entre elles durant la période susmentionnée,

CONSIDERANT que la proposition de Madame Isabelle BLONCOURT REPITON, domiciliée 19 rue Charrière à PARIS (75011), formalisée par un contrat de cession temporaire de droit d'auteur – répond aux besoins de la Ville,

DECIDE

Article 1 : d'accepter et de signer un contrat de cession temporaire de droit d'auteur avec Madame Isabelle BLONCOURT REPITON, domiciliée 19 rue Charrière à PARIS (75011), pour une exposition intitulée « Pour une vie meilleure ... Les premiers pas de l'immigration portugaise en France » à l'espace culturel « Le Trèfle », du lundi 23 mars 2026 au jeudi 30 avril 2026 (comprenant les temps d'installation, le vernissage et la désinstallation) ainsi qu'une communication jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : Cette location d'exposition donne lieu au versement d'une rémunération forfaitaire à Madame BLONCOURT REPITON de 1 120 euros T.T.C., au titre des droits d'auteurs et selon les modalités suivantes :

- 30 % à la signature du contrat, soit 336 € T.T.C.,
- 70 % à l'issue de l'exposition, soit 784 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260225-C26044-CC
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Article 3 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 5 : la présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 25 FEV. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 25 FEV. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 25 FEV. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.